

MAIRIE D'ANGEAC-CHAMPAGNE
850, Rue des Distilleries

16130 ANGEAC-CHAMPAGNE

Tél. : 05.45.83.74.42

Fax : 05.45.83.64.19

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER
2011**

Sur convocation du 24 janvier 2011, le Conseil Municipal s'est réuni :

Présents : Messieurs Ludovic DAVIAUD, Gérard FAURIE, Jacques GATINEAU, Michel JASMIN, Alain PASQUAUD

Mesdames Evelyne RIFFAUD, Lucette BARBERA

Excusés : Monsieur Jean François LORET (donne pouvoir à Monsieur Gérard FAURIE)

Monsieur Pascal BRUNETEAU, Madame Catherine LAIN

Absent : Monsieur Frédéric GARABOEUF

Début de la Séance : 18 H 40.

Nommée secrétaire de Séance : Madame Evelyne RIFFAUD.

Avant le commencement de la séance, Madame Evelyne RIFFAUD demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à communiquer une information qui lui a été transmise. En effet, Monsieur DURAN a constaté une vitesse excessive des véhicules traversant le Bois d'Angeac malgré les panneaux indicateurs de vitesse. Monsieur le Maire et le Conseil municipal prennent note de cette remarque.

Autre intervention de la part de Monsieur le Maire : Dans la nuit de mardi 1^{er} février au mercredi 02, de nouvelles dégradations ont eu lieu aux 3 Pierres. Le coffret électrique se trouvant dans le local a été ouvert et l'ensemble des prises a été explosé. Une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie de JARNAC. Madame BARBERA informe qu'actuellement une vague de vandalisme a également lieu sur la commune voisine de SALLES D'ANGLES. La commune va faire une déclaration auprès de l'assurance avec le procès-verbal de gendarmerie mais toutefois une franchise sera appliquée. Monsieur le Maire envisage de convoquer prochainement la commission des bâtiments communaux en vue de sécuriser ce local qui, dans l'état actuel, n'est pas fermé.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MADEMOISELLE DANOIS CELINE :

Mademoiselle DANOIS n'était plus concernée par les conditions de recrutement dans le cadre d'un contrat CAE toutefois, 5% des candidatures sont laissés à l'appréciation du directeur de Pôle Emploi.

Pôle Emploi est donc d'accord pour le renouvellement du contrat de Melle DANOIS pour une durée de 6 mois avec une prise en charge de 60%, à compter du 16 février 2011 jusqu'au 15 août 2011.

Vote pour le renouvellement de contrat de Melle DANOIS : OUI à l'unanimité des votants.

AMENAGEMENT DE ROISSAC :

Le plan définitif sera transmis à la commune dans 8 ou 15 jours, ce qui donnera lieu à convocation du Conseil.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer la demande de subvention au niveau de la DGE : Montant des travaux sur la base de 456 849, 75 € HT. (Montant du devis précédent : 588 740,25 € HT).

Vote : 1 abstention : Monsieur Jacques GATINEAU et 5 OUI.

Monsieur le Maire est donc autorisé à signer la demande de subvention au niveau de la DGE.

DEVIS CHAUFFAGE EGLISE :

3 devis ont été demandés concernant la fourniture et l'installation de chauffage infrarouge pour l'église Saint Vivien.

- SARL JF BARNY pour un montant de 3684,44 € HT
- ELECTRICITE GENERALE RAINARD Pascal pour un montant de 2795,94 € HT
- JUILLAC ELEC pour un montant de 2654,97 € HT.

Monsieur le Maire précise que le cahier des charges était le même pour les trois entreprises précédemment citées.

Monsieur le Maire demande si certains membres du conseil s'opposent à la pose de convecteurs : aucune opposition.

Vote pour le choix de l'entreprise qui sera retenue pour l'exécution des travaux : 1 abstention : Monsieur Jacques GATINEAU. 5 votes pour l'entreprise JUILLAC ELEC.

L'entreprise JUILLAC ELEC est donc retenue pour l'installation de chauffage infrarouge dans l'église.

DEVIS SAVARIAU AUX 3 PIERRES :

Il s'agit d'un devis de la SARL Patrick SAVARIAU pour un montant de 450,41 € HT afin de paysager le site des 3 Pierres (à proximité de la passerelle) comprenant la fourniture et la plantation d'arbustes et de plantes vivaces.

Vote : 2 abstentions : Monsieur Jacques GATINEAU et Madame Lucette BARBERA. 4 votes OUI.

La SARL Patrick SAVARIAU est retenu pour paysager le site des 3 Pierres.

Clôture de la Séance : 19 H 15.

L'ordre du jour étant épuisé, ont signé au registre les membres présents.